

Soutien à l'installation: la Cocom pousse les maisons médicales

22/02/22 à 18:26 Mise à jour à 18:26

([//www.lejournaldumedecin.com/auteurs/vincent-claes-185.html](http://www.lejournaldumedecin.com/auteurs/vincent-claes-185.html)).

([//www.lejournaldumedecin.com/auteurs/vincent-claes-185.html](http://www.lejournaldumedecin.com/auteurs/vincent-claes-185.html))

Rédacteur en chef journal du Médecin

En Région bruxelloise, un arrêté publié le 27 janvier 2022 fixe les conditions d'attribution des subventions pour soutenir les pratiques multidisciplinaires et les jeunes médecins. Ce mécanisme remplace le mécanisme Impulseo I créé en mars 2012. Pour le président de la FAMGB, ce nouveau système privilégie totalement les maisons médicales.



© Getty Images/iStockphoto

Les ministres écologistes Maron et Van den Brandt définissent dans cet arrêté les conditions pour octroyer chaque année des subventions à des structures multidisciplinaires et à des jeunes médecins. Ces interventions s'élèvent à maximum 225.000 euros pour les structures multidisciplinaires installées dans un quartier en pénurie, à 150.000 euros pour les structures multidisciplinaires qui ne sont pas situées dans un quartier en pénurie et à 15.000 euros pour les jeunes médecins.

Soulignons que ces subsides seront distribués " dans les limites des crédits disponibles " et qu'ils sont limités à dix, par an, pour les jeunes médecins. Cela semble peu pour une région qui perd chaque année près de cent généralistes (lire la [tribune \(/actualite/chronique-d-une-penurie-annoncee-de-medecins-generalistes-a-bruxelles-ou-comment-la-flandre-malmene-sa-capitale/article-opinion-61551.html\)](https://actualite.chronique-d-une-penurie-annoncee-de-medecins-generalistes-a-bruxelles-ou-comment-la-flandre-malmene-sa-capitale/article-opinion-61551.html) du Dr Gillet). La députée Céline Fremault (cdH) a d'ailleurs déclaré récemment au Parlement bruxellois que la pénurie de médecins généralistes toucherait déjà 65 quartiers à Bruxelles et qu'un tiers de la population bruxelloise n'a pas de médecin traitant.

Critères restrictifs

Pour bénéficier du soutien à l'installation, le jeune généraliste doit remplir une série de conditions : s'installer dans un quartier en pénurie, présenter comment il compte exécuter les missions de première ligne (en fonction de l'ordonnance du 4 avril 2019 relative à la politique de la première ligne de soins), présenter un budget, être une personne morale de droit privé sans but lucratif, prêter ses activités moyennant la facturation du tarif conventionné, avoir publié au moins un Sumehr sur le Réseau Santé Bruxellois et introduire sa demande au plus tard dans les six mois suivant la date d'installation. Le Dr De Volder, président de la FAMGB, trouve que les critères repris dans le décret ne sont pas clairs et qu'ils vont contraindre ces jeunes médecins à travailler selon les désirs de la Cocom.

La structure multidisciplinaire doit, elle, disposer au minimum de deux médecins agréés et d'au moins quatre praticiens qui travaillent au tarif conventionné. Elle doit aussi se conformer à l'ordonnance sur la première ligne de soins.

"Nous ne sommes pas du tout satisfaits du contenu de cet arrêté qui n'envisage qu'un seul modèle de fonctionnement de la médecine générale, qui correspond furieusement à celui des maisons médicales. Nous n'avons rien contre ce modèle, mais il n'est pas la panacée. Il existe bien d'autres façons de soigner les gens qui correspondent aux véritables besoins de la population et au tropisme des soignants", commente le Dr De Volder. *"Certaines maisons médicales fonctionnent très bien dans un cadre multidisciplinaire. C'est le cas également de pratiques de groupe. De nombreux médecins solos et pseudo-solos (qui collaborent avec des confrères situés à d'autres endroits) travaillent avec un réseau de kinés, d'infirmiers, de psys... Cela fonctionne également très bien de cette façon. Ne prôner qu'une forme de pratique médicale ou conditionner une aide financière à de nombreux impératifs revient à dire aux médecins: "je vous aide financièrement mais vous faites ce que je dis, vous devenez quelque part des "fonctionnaires" de la Région et je fixe votre manière de pratiquer. C'est une façon d'accaparer la liberté du médecin et des patients."*

Le Dr De Volder souligne que, contrairement à ce qui a été déclaré par le ministre Maron dans la presse (Medisphère), cet arrêté n'a pas été négocié avec les cercles bruxellois (FAMGB et BHAK) et les syndicats médicaux. Les représentants des médecins ont juste eu l'occasion de prendre connaissance il y a un an d'un document de travail lors d'une réunion. *"Ce texte est très restrictif. Il ne va pas aider les médecins à s'installer à Bruxelles ou à réduire la pénurie de pratiques de médecine générale. Ce qui n'empêchera tout de même pas des jeunes médecins de décider d'ouvrir un cabinet médical en Région bruxelloise."* Et de regretter également que le nouveau mécanisme ne propose rien pour favoriser le multilinguisme, tant du côté francophone que néerlandophone.

Par ailleurs, pour le président de la FAMGB, il est grand temps de savoir pourquoi tant de médecins abandonnent la médecine générale durant leur première année de pratique, pourquoi tant de diplômés n'exercent jamais dans le curatif...

En outre, le GBO dénonce la mesure prise par la Cocom de mettre fin aux aides individuelles à l'installation des jeunes médecins généralistes à Bruxelles. Le syndicat médical annonce qu'il va rencontrer le ministre bruxellois de la Santé et il lui fera part de propositions concrètes .



Le journal du Médecin

GRATUIT
2 cadeaux de bienvenue

Devenez membre du journal du Médecin et obtenez 10 points d'accréditation par an

evif.
Les Belges et leur sexualité
Alors, heureux-ses ?

([https://www.mesmagazines.be/promo/JMBLC?](https://www.mesmagazines.be/promo/JMBLC?utm_source=website&utm_medium=blueconic&utm_campaign=jm_voorjaar2023&utm_content=geschenken)

[utm_source=website&utm_medium=blueconic&utm_campaign=jm_voorjaar2023&utm_content=geschenken](https://www.mesmagazines.be/promo/JMBLC?utm_source=website&utm_medium=blueconic&utm_campaign=jm_voorjaar2023&utm_content=geschenken))

[//www.lejournaldumedecin.com/actualite/es-services-d-urgences-par-un-tri-entre-les-urgents-et-non-urgents/article-opinion-69767](https://www.lejournaldumedecin.com/actualites-services-d-urgences-par-un-tri-entre-les-urgents-et-non-urgents/article-opinion-69767.html)

” Désengorger les services d'urgences par un tri entre les soins urgents et non urgents
([//www.lejournaldumedecin.com/actualite/desengorger-les-services-d-urgences-par-un-tri-entre-les-soins-urgents-et-non-urgents/article-opinion-69767.html](https://www.lejournaldumedecin.com/actualite/desengorger-les-services-d-urgences-par-un-tri-entre-les-soins-urgents-et-non-urgents/article-opinion-69767.html))

- Dr David Simon